



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Signature d'un bail emphytéotique entre la commune et la Ligue de Bretagne de Rugby – Propriété bâtie située section BC n°825 sur l'îlot des Récollets

DEL-2020-078

Numéro de la délibération : 2020/078

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine public

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/09/2020

Date de convocation du conseil : 22/09/2020

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoît, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Signature d'un bail emphytéotique entre la commune et la Ligue de Bretagne de Rugby – Propriété bâtie située section BC n°825 sur l'îlot des Récollets

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Dans le cadre de son projet d'orientations stratégiques, la Ligue Régionale Bretagne de Rugby (63 clubs pour près de 10 000 licenciés, 13 licenciés hors Académies Fédérales et un budget de fonctionnement d'1,2 millions d'euros) prévoit d'investir dans un centre de ressources lui permettant de réunir commissions, comités directeurs, stages, sélections régionales, formations, etc. L'enjeu pour cette structure associative consiste à pouvoir s'appuyer sur une ressource propre et ne plus être tributaire de locations auprès de prestataires privés.

Dans la perspective de la Coupe du Monde qui sera accueillie en France en 2023 et en soutien d'un acteur fortement engagé dans le champ sociétal, la Région Bretagne s'est engagée à accompagner financièrement la Ligue de Rugby pour ce projet d'investissement en infrastructure.

La position centrale de la ville de Pontivy, les excellentes relations entretenues avec la Ligue de Rugby (accueil des finales régionales de Rugby « Seven » U16 et U18 en mai 2019 ; visite de M. Bernard Laporte, président de la Fédération Française de Rugby en octobre 2018...) ainsi que les potentialités offertes par le patrimoine immobilier de la ville ont rapidement conduit à une réflexion conjointe autour de ce projet.

Les besoins de la Ligue de Bretagne résident dans un bâtiment offrant une grande salle de réunion (capacité de 40 personnes environ) ainsi qu'un bureau pour 2 personnes et un espace de convivialité. Ce bâtiment doit être facilement accessible, disposer d'une certaine visibilité ainsi que d'espaces de stationnement en nombre suffisant. Idéalement, il doit être proche des équipements sportifs dans la perspective de stages sportifs, de regroupement de sélections régionales, etc. Ces futurs locaux ont notamment vocation à accueillir les bureaux d'un des salariés de la Ligue, conseiller technique des clubs du bassin sud-est de la Bretagne. Suite à la visite de différents bâtiments municipaux, le choix de la Ligue de Rugby s'est rapidement porté sur la longère et le bâtiment carré marquant l'entrée de l'île des Récollets. Bien que nécessitant une rénovation lourde, cet ensemble répond en tous points aux critères. La proximité immédiate de l'auberge de jeunesse ainsi que de la salle de sports permettent en outre à la Ligue d'envisager à terme la mise en place de stages et de colonies de vacances sportives (dominante rugby ou multisports avec découverte du rugby).

l'îlot des Récollets recèle bien des potentialités que la venue d'un nouvel acteur économique (la Ligue de Bretagne) porteur de subventions régionales doit permettre de valoriser.

Ce projet d'un budget estimé à 900 000€ TTC environ repose essentiellement sur l'apport financier de la Ligue de Rugby (300 000 à 350 000€) ainsi que l'aide de la Région Bretagne (200 000€). La part municipale consistera principalement en une valorisation du patrimoine immobilier qui fera l'objet d'un bail emphytéotique dont la durée sera fixée à 50 ans. En complément, l'apport de la Ville de Pontivy pourra comprendre également un certain nombre de prestations en régie qui s'appuieront sur les ressources des services techniques municipaux pour les espaces extérieurs (remise à niveau des espaces verts, etc.). De façon marginale, certains achats liés à ces travaux pourront devoir être budgétés mais uniquement à l'horizon 2022 pour une livraison souhaitée en 2023 (avant la Coupe du Monde de Rugby !).

Si la subvention de 200 000€ de la Région au profit de la Ligue de Bretagne est bien acquise sur le principe, elle doit néanmoins faire l'objet d'un vote en commission permanente lors de sa session du 30 novembre, le dossier complet étant attendu le 16 octobre.

Ce dossier doit comprendre :

- un document de présentation du projet (élaboré par la Ligue de Rugby avec le soutien de la Municipalité de Pontivy) ;
- un projet de convention entre la Région Bretagne et la Ligue de Rugby ;
- le budget prévisionnel du projet (le besoin ayant été exprimé par la Ligue de Rugby),
- un engagement écrit de la collectivité locale associée au projet. Cet engagement devant reposer sur une délibération du Conseil Municipal ;
- le plan des bâtiments concernés par le projet (le besoin ayant été défini par la Ligue de Rugby, le plan étant réalisé par les services municipaux) ;
- le document juridique relatif à la propriété des bâtiments (projet de bail emphytéotique).

Le projet évoqué permettra de valoriser un bâtiment aujourd'hui laissé à l'abandon et participera à la réhabilitation du site de l'îlot des Récollets qui présente un enjeu stratégique compte tenu de sa proximité avec le projet « Poumon vert ». L'apport de la Ville de Pontivy consistera essentiellement en une cession du patrimoine immobilier sous forme de bail emphytéotique.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- approuver le projet d'affectation du bâtiment de l'île des Récollets à la Ligue Régionale Bretagne de Rugby afin qu'elle y déploie son « centre de ressources » ;
- autoriser Madame la Maire, ou l' élu qu'elle désignera pour suivre ce dossier, à accompagner la Ligue Régionale Bretagne de Rugby dans la mise en œuvre de ce projet, fournir les concours et établir les actes nécessaires.

Nous vous proposons :

- D'approuver le projet d'affectation du bâtiment de l'île des Récollets à la Ligue Régionale Bretagne de Rugby afin qu'elle y déploie son « centre de ressources » ;
- D'accepter la programmation de travaux tel qu'elle est définie pour créer un « centre de ressources » ;
- D'approuver le principe de confier à la Ligue Régionale de Rugby de Bretagne la gestion par bail emphytéotique pour une durée de 50 ans, la propriété bâtie cadastrée section BC n° 825 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer le bail emphytéotique.

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 4 abstentions

Ont voté pour : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine

Se sont abstenus : Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, M. HILLION Daniel, Mme LE MOUEL Marie-Christine, M. MARCHAND

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**